

TENNIS DE TABLE PASSAGEOIS



DOSSIER PRÉSENTATION

Présentation du Tennis de Table Passageois

Un slogan : « **Le Tennis de Table, un sport pour tous au TTP** »

Implanté depuis 1987 sur la commune du Passage d'Agen, le **Tennis de Table Passageois (T.T.P.)** est un club dynamique et accueillant, fort de **plus de 250 licenciés**. Grâce à son infrastructure de qualité – une salle spécifique équipée de 12 à 16 tables selon les configurations, vestiaires, douches, toilettes accessibles, et un Club House convivial – le TTP offre des conditions optimales pour la pratique du tennis de table.

Labellisé **13 étoiles** par la **Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T.)**, le club ouvre ses entraînements à **tous les publics**, quels que soient l'âge, le niveau ou la condition physique.

Une offre pour chacun :

- **Enfants :**
 - Baby-Ping (3-4 ans), Mini-Ping (5-6 ans), Kid Ping (7-8 ans), Maxi Ping (9-10 ans)
- **Jeunes et Ados :**
 - De 11 à 17 ans
- **Jeunes Féminines Débutantes :**
 - De 9 à 13 ans
- **Compétiteurs :**
 - Élites Jeunes, Seniors, Féminines, Vétérans
- **Loisirs :**
 - Adultes, Retraités, Sport en Entreprise
- **Sport & Santé :**
 - Section Handisport et Sport Adapté (label handicap DDJS),
 - Tennis de Table sur Ordonnance

Un club engagé dans son territoire

Le TTP est un **acteur majeur de l'action sociale locale**, en lien avec la Ville du Passage d'Agen et l'Agglomération d'Agen. Il intervient dans les **écoles**, les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, les **Quartiers d'été** et les **centres de loisirs**, en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'USEP et l'UNSS. Le club accueille également des élèves du **Collège Théophile de Viau**, ainsi que des **étudiants universitaires**. Grâce à son **partenariat avec les Fédérations Handisport et Sport Adapté**, le TTP reçoit des établissements spécialisés (IME, IMPRO, CHS La Candélie) et propose des actions en lien avec des centres de rééducation, en mettant le tennis de table au service de la santé et de l'inclusion.

Une référence en matière d'organisation

Club de confiance pour la **Ligue Départementale**, la **Ligue de Nouvelle-Aquitaine** et la **FFT**, le TTP est un organisateur expérimenté de **compétitions nationales, régionales et départementales**. Chaque saison, deux grandes compétitions nationales y sont accueillies.

Une vie associative riche et conviviale

Encadré par une équipe d'**entraîneurs professionnels et de bénévoles**, le TTP cultive une ambiance **familiale et chaleureuse**. Tout au long de l'année, de nombreuses animations rythment la vie du club :

- **Tournois** (Loisirs, Parents, Noël, Été...)
- **Événements festifs** (Ping-Carnaval, Soirées repas, Galette des rois...)
- **Rencontres amicales** (Interclubs retraités, Soirées Dark Ping...)

Au **Tennis de Table Passageois**, chacun trouve sa place, du débutant au compétiteur, dans un esprit de **partage, de passion et d'ouverture**.

Rejoignez-nous !

Quelques photos du Tennis de Table Passageois



Ping 3 à 6 ans



Ecole TT de 7 à 10 ans et 11 ans



Les Loisirs Retraitées avec la Doyenne du club (96 ans) et le Tournoi Entreprise



Animation Ping Carnaval et le Stage 1 d'été de juillet 2025

L'organisation du TT Passageois

Structuré comme toute association sportive, le T.T. Passageois s'appuie sur un Bureau, un Comité Directeur dirigé par le président en exercice, deux salariés – dont un directeur sportif – et un volontaire en service civique.

- **Le bureau :**

Président : Alain de RAINIAC – aderaigniac@gmail.com
Vice-président : Daniel DEBAT - daniel.debat1@gmail.com
Trésorier : Rémi RONSIN - remi.ronsin@gmail.com
Trésorier adjointe : Julie MUÑOZ - munozjulie47@gmail.com
Secrétaire : Jean-Baptiste RENARD - jbrenard47@gmail.com
Secrétaire adjointe : Cécile CARLES - carlus.louloute@orange.fr

- **Membres du Comité Directeur :**

Jean-Pierre RIVES - Thomas SALIS - Thierry GACHELIN - Patrick LETORT - Jonathan MIMBOE - Pierre PICHARD - Titouan PASTUREL - Jean-Delphin ARTAUD - Olympe PROST- Rose VILLADIER - Elena MATVEEVA - Thierry RAGALEUX, Adrian FANTOND'ANDON et les membres du bureau

- **L'équipe technique :**

Salariés : Arnaud LAPEYRE (Directeur Sportif - DEJEPS TT) : lapeyre.arnaud@orange.fr

Romain GRANGIER (DJEPS TT) : romain.grangier1998@gmail.com

Service Civique : Raphaël LAPEYRE OSELE

Entraîneurs bénévoles : Alain de RAINIAC (CQP TT) - Pierre PICHARD (BPJEPS APT) - Jean-Delphin ARTAUD (EF) - Delphine SEMONT (AF) - Thomas SALIS(AF) - Jonathan MIMBOE (AF) - Adrien KURZ (DEJEPS TT) - Nicolas DANE (EF) - Eva BARAN (AF) - Thierry GACHELIN (IC)

- **L'équipe d'arbitrage :**

Juges arbitres 2° : Thierry GACHELIN - Alain de RAINIAC - Norbert CASTAN

Juges arbitres 1° : Daniel DEBAT - Jean-Delphin ARTAUD

Arbitres Régionaux : Jean-Delphin ARTAUD - Eva BARAN – Antoine BARAN - Kymlie BOUTIN Achraphe CHAÏBI - Ibthiele CHAÏBI - Gabriel CHAPAT - Alain de RAINIAC - Daniel DEBAT - Thierry GACHELIN – Paul GAREZ- Romain GRANGIER - Adrian FANTON d'ANDON - Nils JAQUES - Arnaud JUNG – Alexis LOISEL – Elena MATVEEVA - Michel MAGNIER – Benjamin MICHOT - Norbert CASTAN - Titouan PASTUREL - Jean-Pierre RIVES - Rémi RONSIN - Thomas SALIS – Abby Gaëlle SUREAU - Michelle VAZART

Arbitres club : Lison CARLES - Florent MARTIN - Pierre PICHARD - Jean-Baptiste RENARD - Nathan ROUSSILLE

Résultats sportifs 2024-2025

Performances en compétitions individuelles

Lors de la saison 2024-2025, les meilleurs jeunes du **Tennis de Table Passageois (TTP)** ont une nouvelle fois brillé en compétitions individuelles. Engagés en **Nationale** et au plus haut niveau **Régional** dans le **Critérium Fédéral**, ils ont confirmé le sérieux de leur formation.

Le **TTP** est sacré meilleur club formateur du **Lot-et-Garonne** pour la saison, un titre qui vient récompenser l'engagement constant du club dans le développement de ses jeunes talents. Il figure également parmi les **clubs les plus performants de Nouvelle-Aquitaine**, en étant au cœur du projet sportif de ses joueurs.

Parmi les résultats remarquables :

- **Raphaël LAPEYRE OSELE** devient **Champion de Nouvelle-Aquitaine Juniors**,
- **Abby-Gaël SUREAU** est sacrée **Vice-Championne de Nouvelle-Aquitaine Benjaminestgy**.

Performances en compétitions par équipes

La saison 2024-2025 fut également une réussite collective pour le TTP. En championnat par équipes :

- **L'équipe 1 messieurs termine 1ère de Nationale 3 en décembre**, obtenant ainsi l'accession en **Nationale 2** dès janvier. L'équipe parvient à s'y maintenir, en terminant **4e de sa poule en juin 2025**.
- **L'équipe 2 accède à la Nationale 3** en janvier. Malgré une belle saison, elle **redescend en Pré-Nationale** de justesse en fin de saison.

Le Championnat de France par équipes

Le tennis de table ne se pratique pas uniquement en individuel. Le **Championnat de France par équipes** structure la pratique collective selon une pyramide composée de 4 grands niveaux :

- **Niveau Professionnel :**
 - Pro A
 - Pro B
- **Niveau National :**
 - Nationale 1
 - Nationale 2
 - Nationale 3
- **Niveau Régional :**
 - Pré-Nationale
 - Régionale 1 à Régionale 3
- **Niveau Départemental :**
 - Pré-Régionale
 - Départementale 1, 2, et 3

Le TTP en septembre 2025

Avec **15 équipes messieurs engagées**, le Tennis de Table Passageois est **le club le plus représenté du Lot-et-Garonne** et l'un des plus importants de la Nouvelle-Aquitaine en nombre d'équipes inscrites en championnat.

Phase 1 - Saison 2025-2026

Les équipes du TTP engagées dans le Championnat de France par équipes :

- **Équipe 1** : Nationale 2
- **Équipe 2** : Pré-Nationale
- **Équipe 3** : Régionale 1
- **Équipe 4** : Régionale 3
- **Équipes 5 & 6** : Pré-Régionale
- **Équipes 7 à 10** : Départementale 1
- **Équipes 11 & 12** : Départementale 2
- **Équipes 13 à 15** : Départementale 3

Le club propose un cadre où **tous les profils de joueurs** trouvent leur place, **du débutant au compétiteur confirmé**.



Tournoi Loisirs Vétérans du 22 mai 2025 au COJC à Boé



Les jeunes aux titres 47

Equipes 1 et 2 Messieurs 2025-2026



L'équipe 1 Messieurs du T.T. Passageois 2025-2026

Pedro David GRAMCKO N°481 - Nathan ROUSSILLE n°511 - Adam KHALOUI N°658

Raphaël LAPEYRE-OSELE n°750 - Louis AUDOIN n° 927

Arnaud LAPEYRE (Coach)

Pourquoi rejoindre et aider le TTP ?

En devenant partenaire du TTP (Tennis de Table Passageois), vous associez l'image de votre entreprise aux valeurs d'un club dynamique, ancré localement et rayonnant à l'échelle régionale et nationale. Voici ce que nous vous proposons :

Valoriser votre notoriété au niveau local, régional et national

Grâce à notre équipe première masculine et à nos jeunes talents régulièrement engagés dans des compétitions nationales officielles – que nous organisons avec professionnalisme – votre entreprise bénéficiera d'une visibilité accrue.

Associer votre entreprise à l'énergie de la jeunesse lot-et-garonnaise

Le TTP est un acteur majeur de la formation des jeunes pongistes en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 150 jeunes du Passage d'Agen et de l'agglomération agenaise s'entraînent au sein de notre structure chaque saison.

Développer votre image d'entreprise citoyenne

Engagé dans une démarche inclusive, notre club est affilié aux Fédérations de Sport Adapté et Handisport, offrant ainsi un accès au sport pour tous.

Participer activement au développement du sport

Chaque année, nous organisons un Tournoi National qui réunit des passionnés de toute la France, jeunes et adultes confondus. Votre soutien nous permettra de faire grandir encore cet événement fédérateur.

Promouvoir la santé par le tennis de table

Labellisé "Sport Santé" et "Sport sur Ordonnance", le TTP propose des créneaux adaptés aux retraités et aux personnes ayant des besoins spécifiques. La santé est au cœur de notre projet associatif. Un Open National Vétérans, accessible à tous les niveaux, est également en préparation.

Projections sportives sur les deux prochaines années

Renforcer notre équipe première en **Nationale 2** et aider notre équipe 2 à accéder à la **Nationale 3**

Maintenir la dynamique des **15 équipes engagées en championnats régionaux et départementaux**

Renforcer notre **Centre d'Entraînement** et l'encadrement des **sections jeunes**

Développer encore nos **activités Handisport et Sport Adapté**

Offrir la pratique du tennis de table à **tous les publics** : entreprises, retraités, féminines, loisirs, débutants...

Continuer à **organiser des compétitions nationales de haut niveau**

Planning d'occupation de la salle du T.T.P.

Planning T.T.Passageois - Occupation de la salle et Entraînement saison 2025-2026

Tous les entraînements jeunes sont encadrés par des entraîneurs diplômés. * Accueil 30mn avant -** Accueil 15mn avant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h00	8h00 à 10h30 Nettoyage salle TTP						
9h00		9h-12h Loisirs Retraitées Temps Libres et Handisports					
9h30		Collège Théophile de Vieu 08h30 à 9h 40					
10h00							
10h30							
11h30		**10h30 à 12h Kid Ping et Maxi Ping 7 à 10 ans		10h30 à 12h Ping Santé-Ping sur Ordonnance			
12h00	Collège Théophile de Vieu 10h30-11h40						
12h30							
13h30							
14h00	14h15 - 16h SCOLAIRES Ecole Primaire Edouard Lecour début du cycle après les vacances de la Toussaint			14h15 - 16h SCOLAIRES Ecole Primaire Ferdinand Buisson début du cycle après les vacances de la Toussaint			
14h15							
14h30		Collège Théophile de Vieu 14h15-15h45					
15h00							
15h15							
15h30							
16h00	Libre à Tous + Entraînement individualisé			Libre à Tous + Entraînement individualisé			
16h15							
16h30							
17h00							
17h30	*17h30 - 19h - 19h Jeunes Espoirs		*17h30-19h - Jeunes Espoirs - groupe détection		*17h30-19h Groupe Performance		
18h00	17h30 - 19h Libre à Tous jusqu'à 22h15						
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							
21h00							
21h30							
22h00							
23h00							

Pour tous renseignements contactez Arnaud Lapeyre directeur sportif. Tel T.T.P : 05 53 96 20 37 - Portable : 06 64 27 83 88 - Email : ttpassageois@orange.fr

Les propositions de partenariat avec le T.T. Passageois

Saison 2025-2026

Partenariat équipement

Flocage maillots sur les équipes d'élites hommes nationale 2 et pré-nationale :

- devant : 2500 € / an
- dans le dos : 2000€ / an
- sur la manche : 1500€ / an

Flocage short sur les équipes d'élites hommes :

Flocage survêtements équipes d'élite hommes :

1500 € / an

1000 € / an

Partenariat club

- Panneau publicitaire (2.20 m -1.50 m) salle Nationale :
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80 m) salle Nationale :
- Panneau publicitaire (1,15 m- 0.80 m) salle Nationale :
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80 m) salle Régionale :
- Panneau publicitaire (1.15 m- 0.80 m) salle Régionale :
- Publicité sur une séparation d'aire de jeu :
- Publicité sur le site Internet du club :

2000 € / an

1000 € / an

750 € / an

500 € / an

300 € / an

200 € / an

100 € / an

Partenariat manifestation

- Banderole publicitaire : 100 €
- Encart dans la plaquette manifestation (Régionale et Nationale) : 50 € à 100 €
- Achat d'un tableau au « Grand Prix National du TTP » : 100€ à 400 €
- Mise à disposition d'un stand tenu par un bénévole du club : 1 jour à 120 € - 2 jours à 200 €
- Mise à disposition d'un stand tenu par vos soins : 1 jour à 60 € - 2 jours à 100 €

Le partenariat sur les manifestations peut aussi être en valeur matérielle

Mécénat

Particulier ou entreprise vous pouvez faire un don pour soutenir le Tennis de Table Passageois et bénéficier d'une réduction d'impôts de : **60% pour les entreprises - 66% pour les particuliers**

Partenariat divers possible

Participation à un Vin d'honneur, à des goûters pour les enfants

Participation aux divers tournois (coupes, lots divers)

Dons de textiles (maillots, casquettes,)

Pour chaque partenariat le TTP offre des licences entraînements pour les jeunes ou les adultes.

- Pour 500 € : 1 licence
- Pour 750 € : 2 licences
- Pour 1000 € : 3 licences

La salle spécifique Jean-Marc LAPEYRE du T.T.Passageois



Salle spécifique de 600 m² avec vestiaires, toilettes, douches aux normes handicapés.

Un club-house de 45m² agrémenté l'entrée de la salle

L'espace Nationale / Salle T.T.P.



L'espace Régionale / Salle T.T.P.



La tenue du T.T. Passageois 2025-2026



INFORMATION SUR LE DON ET MECENAT

Déductibilité fiscale attachée au don et au mécénat en fonction de l'organisme bénéficiaire

Associations bénéficiaires	Dons versés par des particuliers	Dons versés par des entreprises
<p>- Associations d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donneur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Associations et fondations reconnues d'utilité publique remplissant les mêmes conditions que les associations bénéficiaires visées ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> * associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et des legs ; * établissements d'enseignement supérieur ou artistique, publics ou privés, à but non lucratif, agréés ; * établissements publics de culte d'Alsace et Moselle ; * congrégations religieuses légalement reconnues pour leurs activités à caractère laïc d'intérêt général ; * associations agréées aidant à la création d'entreprise, à la reprise d'entreprises en difficulté et au financement d'entreprises de moins de cinquante salariés ; * organismes publics ou privés, à la gestion désintéressée, qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain. 	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donneur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> <p>* Principe d'exonération des droits de succession pour des biens transmis à des associations d'utilité publique.</p> <p>* Déduction de l'assiette des droits de succession pour les sommes versées aux fondations et aux associations reconnues d'utilité publique pour les héritiers, donataires et légataires.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Certaines associations d'aide aux personnes en difficulté (associations procédant à la fourniture gratuite de repas ou de certains soins à des personnes en difficulté ou contribuant à leur logement).</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 75 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable et d'un montant de versement de 513 euros à compter de l'imposition des revenus de l'année 2010.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donneur peut reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise peut reporter sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Partis et groupements politiques (dons versés par des particuliers seulement), dans la limite de 4 600 euros par personne (Code électoral, L. 52-8).</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p>	



Tennis de Table Passageois

Salle Jean Marc LAPEYRE, Complexe sportif St Germes, Avenue de Verdun
47520 Le Passage d'Agen

05.53.96.20.37 - 06.64.27.83.88

ttpassageois@orange.fr - www.tennisdetablepassageois.fr